

**DEMANDE D'AFFECTATION  
EN LYCÉE PUBLIC  
2<sup>nd</sup>e GT, 2<sup>nd</sup>e PRO, 1<sup>ère</sup> CAP  
RENTRÉE 2022  
**A IMPRIMER EN FORMAT A3 LIVRET****

Ce dossier ne doit  
être utilisé qu'à  
partir du 14 juin  
2022. Il concerne  
uniquement les  
demandes qui n'ont  
pas pu être saisies  
dans  
AFFELNET LYCEE

**ETAT CIVIL**

NOM de l'élève (en majuscule) :

Prénoms :

Date de naissance :

Sexe :  Féminin  Masculin Boursier :  OUI  NON

Responsable légal chez lequel réside l'élève  Mère  Père  Tuteur

NOM :  Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse courriel :

**SCOLARITE ANTERIEURE**

Établissement fréquenté en 2021/2022 :

Classe suivie en 2021/2022:  Classe suivie en 2020/2021 :  Classe suivie en 2019/2020 :

Langues vivantes étudiées : LVA  LVB  LVC

**ADMISSION SOLLICITEE**

En classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique (post AFFELNET)

En classe de 2<sup>nd</sup>e professionnelle (post AFFELNET)  En 1<sup>ère</sup> année de CAP (post AFFELNET)

**ETABLISSEMENTS DEMANDES**

• Vœu 1 :  spécialité (voie pro) :

• Vœu 2 :  spécialité (voie pro) :

• Vœu 3 :  spécialité (voie pro) :

• Vœu 4 :  spécialité (voie pro) :

**Motif de la demande :**

Déménagement sur le secteur du lycée demandé  Elève sans affectation

Elève du privé demandant un retour dans le public dans son lycée de secteur

Autre situation (situation exceptionnelle à justifier par un courrier)

Lieu : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>
Signature : <input type="text"/>	Élève <i>mineur</i> : signature obligatoire du (des) représentant(s) légal(aux)

### LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

#### 📁 Documents scolaires

- Photocopies des trois bulletins scolaires du dernier établissement fréquenté en 2021/2022 et 2020/2021
- Décision d'orientation à la fin de la 3<sup>ème</sup> (copie de la fiche de dialogue)

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'en-tête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

#### 📁 Documents administratifs

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du **représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur, au choix**
  - Facture fournisseur d'électricité ou de gaz
  - Ou contrat de location en cours de validité ou titre de propriété (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts)
  - Ou dernier avis d'imposition (recto-verso)

**Les factures de téléphone, les quittances de loyer et les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptées.**

- Photocopie du livret de famille (pages concernant les parents et l'élève) ou l'extrait d'acte de naissance de l'élève
- Un courrier expliquant la demande

Merci de vérifier que votre dossier est complet au moyen des cases à cocher ci-dessus.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNE LE RETARD DE SON INSTRUCTION.**

CALENDRIER	Date limite de saisie ou de dépôt des dossiers	Modalités d'examen des dossiers	Date d'examen des dossiers
2 <sup>nde</sup> GT	19 août 2022	Dossier complet à envoyer à la <b>DSDEN 35 - Division des élèves - 1 quai Dujardin – CS 73145 - 35031 RENNES Cedex</b>	Commission de régulation le <b>24 août 2022</b> Résultat à partir du 26 août 2022 par courrier postal
2 <sup>nde</sup> PRO 1 <sup>ère</sup> année de CAP	Tour suivant n°1 4 au 5 juillet 2022	Les élèves restés sans affectation ou inscrits en liste supplémentaire à l'issue du tour principal d'affectation auront la possibilité de participer au tour suivant n°1. Un élève qui n'a pas participé au tour principal peut aussi formuler des vœux dans le tour suivant. L'affectation se fait uniquement sur places vacantes. Il convient de se rapprocher de l'établissement d'origine pour procéder à la saisie des vœux.	Commission d'affectation le <b>7 juillet 2022</b> matin. Les résultats seront disponibles dans Affelnet lycée le 7 juillet 2022 à partir de 15H00
	Tour suivant n°2 8 au 12 septembre 2022	Les élèves restés sans affectation ou inscrits en liste supplémentaire à l'issue du tour principal d'affectation et du tour suivant n°1 auront la possibilité de participer au tour suivant n°2. L'affectation se fait uniquement sur places vacantes. 1°) Pour les élèves <b>scolarisés dans un établissement d'Ille et Vilaine</b> , l'établissement d'origine de l'élève (collège ou lycée) saisit la demande d'affectation dans Affelnet. 2°) Pour les élèves <b>emménageant en Ille et Vilaine</b> , prendre contact avec le CIO du nouveau lieu de résidence qui soumet à la DIVEL 35 la fiche de saisie tour suivant n° 2 ou le présent dossier..	Commission d'affectation le <b>14 septembre 2022</b> matin. Les résultats seront disponibles dans Affelnet lycée le 14 septembre à partir du 15H00

**RAPPEL**

**Ce dossier ne doit être utilisé que pour les demandes d'affectation post troisième qui n'auraient pas pu être saisies dans AFFELNET. Toute demande doit pouvoir être justifiée en terme de résidence dans le département d'Ille et Vilaine.**

**2<sup>nd</sup>e GT :** Les affectations se font prioritairement sur le lycée de secteur. Cependant, après la campagne d'affectation AFFELNET, les services de la DSDEN 35 peuvent être contraints de proposer à l'élève une affectation dans un autre établissement si les capacités d'accueil de l'établissement de secteur demandé sont atteintes.



**2<sup>nd</sup>e PRO et 1<sup>ère</sup> année de CAP :** A l'issue de la campagne d'affectation AFFELNET (tour principal et tours suivants), les affectations se font uniquement sur places vacantes à l'issue des opérations de rentrée. Les élèves sans affectation ou non appelés sur liste supplémentaire au 3 septembre 2021 sont invités, en fonction de leur situation à suivre les consignes suivantes :

- 1°) Pour les élèves scolarisés dans un établissement d'Ille et Vilaine, prendre contact avec son établissement d'origine (collège ou lycée) qui saisit la demande d'affectation dans Affelnet.
- 2°) Pour les élèves emménageant en Ille et Vilaine, prendre contact avec le CIO du nouveau lieu de résidence qui soumet à la DIVEL 35 le dossier de demande d'affectation.

**Contacts :**

**DSDEN 35  
Division des Elèves  
1 quai Dujardin  
CS 73145  
35031 RENNES cedex**

[ce.divel35@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel35@ac-rennes.fr)

**Tel : 02 99 25 10 53**